

Sublime, Marine à Metz s'attaque (entre autres) à la privatisation des radars et au permis à points

écrit par Marcher sur des oeufs | 19 mars 2017

Illustration, radar mobile.

Il y avait une ambiance extraordinaire, hier, aux arènes de Metz !

Discours de Marine :

Elle termine sur la législation concernant la circulation routière.

Suppression du permis à points ; suppression des amendes pour dépassement de vitesse de 10Kms/h ; mais 150€ pour les dépassements de 40, 50 kms/h.

Fini la privatisation des radars.

Note de Christine Tasin

C'est une avancée énorme, et une bonne raison de plus de voter Marine.

La privatisation des radars est une monstruosité. On vole les Français pour enrichir les sociétés privées qui gèrent les dits radars.

Et les amendes pour un dépassement de vitesse de 10 km sont une hérésie qui infantilise les conducteurs.

Quant au permis à points, cette invention réduit une fois de plus le Français moyen à l'état de gamin obligé d'aller à l'école (en stage de conduite) pour des infractions mineures (deux fois un stop pas suffisamment marqué aux yeux des pandores, et hop 8 points qui sautent, à l'arrêt avec le

moteur qui tourne et le téléphone à l'oreille et hop 3 points...). Et ça coûte de l'argent, en stage, mais surtout cela explique pourquoi il y a tant de gens qui à présent circulent sans permis et donc sans assurance sur les routes de France, vous mettant dans une merde noire si eux ou vous avez la mauvaise idée d'avoir un accrochage, malgré le fonds des assureurs pour ce cas-là.

Quant aux infractions grave, elles relèvent du tribunal avec son cortège d'amendes et de peines de prison, inutile d'y ajouter des points qui ne servent qu'à multiplier le nombre de chauffards sans permis (*Délit de fuite- Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,8 g par litre de sang- Refus de se soumettre aux tests de dépistage d'alcoolémie- Conduite en état d'ivresse manifeste- Conduite après consommation de stupéfiants- Refus de se soumettre aux tests de dépistage de stupéfiants- Homicide ou blessures involontaires entraînant à autrui une incapacité totale de travail de plus de trois mois- Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, de se soumettre aux vérifications- Gêne ou entrave à la circulation- Conduite malgré la rétention ou la suspension du permis, ou refus de restitution du permis- Usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations...*)

Et que dire des radars mobiles (eux aussi appartenant à des sociétés privées qui se foutent des accidents comme de leurs premières chaussettes mais doivent faire du chiffre) ? Non merci à la société big brother que les ordures qui nous gouvernent sont en train d'installer et que Macron perfectionnerait...

Pendant ce temps, les pandores qui vous surveillent ne s'occupent pas des fichés S et des racailles d'Aulnay.

Ce n'est pas nous les délinquants, ce n'est pas sur nous qu'il faut taper.

Merci Marine, vite Marine !